



Note de service n°155 du 26/02/2020

Index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Inscrit dans la loi « Liberté de choisir son avenir professionnel » du 5 septembre 2018, l'Index concerne toutes les entreprises d'au moins 50 salariés. Chaque année, FT Marine SAS est tenue de calculer l'Index égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, à partir de plusieurs indicateurs.

Pour rappel (cf à la note de service n°151 du 28/08/2019), la note obtenue par l'entreprise pour l'année 2018 était de 81/100.

Cet Index, sur 100 points, se calcule à partir de 5 indicateurs :

- L'écart de rémunération entre les femmes et les hommes
- L'écart de taux d'augmentation individuelle entre les femmes et les hommes
- L'écart de taux de promotion entre les femmes et les hommes
- Le pourcentage de salariées augmentées l'année de leur congé de maternité
- Nombre de femmes et d'hommes parmi les 10 plus hautes rémunérations

Pour l'année 2019, notre entreprise obtient la note de 93/100. Ce résultat traduit la politique mise en œuvre par FT Marine SAS qui repose notamment sur les piliers suivants :

- Un accès équilibré aux emplois dans tous les métiers
- Une égalité de traitement des droits à promotion
- Une formation équitable à tous les niveaux représentés dans l'entreprise

A l'instar de l'année dernière, notre engagement se poursuit notamment à travers les objectifs développés au sein de notre Accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et la qualité de vie au travail à FT Marine SAS du 14 mars 2019.

Didier DILLARD
Président de FT Marine SAS